

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

À 20 H 00

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Laurence VASSEUR, Patricia CHANEL, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Céline MICHON, Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.

Excusé (e) s : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Séverine BRESSAND et Richard DEVOY.

Date de convocation du conseil municipal : le mardi 9 novembre 2021

Mme Delphine MAURAND est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

La soirée débute par la présentation de l'association « Les Papillons » par Mmes Valérie LATY et Laurence VASSEUR, bénévoles ; la référente locale Mme Marjorie DENCHE, initialement annoncée étant excusée.

Cette association nationale qui répond aux règles de la loi de 1901, a été créée en 2019 par M. Laurent BOYET et est reconnue d'intérêt général.

Elle poursuit le but d'être reconnue d'utilité publique et d'obtenir un agrément auprès de l'Inspection Académique (démarches en cours).

Elle est parrainée par des personnalités telles que Cyril HANOUNA, Luis FERNANDEZ, David CHARHON, Valérie KAPRISKY, Pierre RICHARD, Chantal LAUBY...

Son but est de lutter contre les violences faites aux enfants, notamment en déployant des boîtes aux lettres Papillons dans les écoles, les structures péri et/ou extra scolaires et les structures sportives pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes qu'il s'agisse de harcèlement scolaire, de violences familiales...

Elle a fait l'objet de plusieurs reportages diffusés sur TF1 aux informations, France Bleue...

Les chiffres sont en effet assez effrayants puisque tous les ans, plus de 165 000 enfants sont victimes de brutalités, dont la majorité dans leurs familles et chaque année, un enfant meurt tous les 4 jours sous les coups de ses parents.

700 000 enfants sont concernés par le harcèlement scolaire.

Mme LATY précise que tous les milieux sociaux sont concernés par ce fléau.

L'association est financée par les adhésions, les dons, le mécénat privé, les subventions publiques et la vente des packs papillons aux municipalités.

Lorsque les communes acceptent de s'engager avec l'association, une boîte aux lettres est installée dans un lieu accessible aux enfants, avec un kit comprenant un support mural, des affiches, des courriers, des flyers...

Un agent de la police municipale ou un élu désigné et formé par l'association (en l'occurrence dans le cas présent Mme Laurence VASSEUR) relève régulièrement cette boîte et transmet les courriers à un pôle analyse qui jugera de la suite à lui réserver.

Ce processus permet à l'association de pouvoir intervenir rapidement en cas de suspicion.

Si un cas vient à être détecté, des échanges interviennent avec la commune, un psychologue avant mise en place éventuelle d'une procédure juridique.

La demande a été présentée auprès de l'école et M. Mickaël FLOQUET, Directeur, a indiqué ne pas être opposé mais à condition que l'association ait obtenu l'agrément nécessaire auprès de l'Inspection Académique.

Au départ, l'adhésion était gratuite mais depuis le 1^{er} septembre dernier, une cotisation annuelle de 250 € est demandée.

Certains élus s'étonnent d'une telle différence et souhaiteraient savoir ce que recouvre cette somme.

Une discussion s'engage et les bénévoles de l'association précisent que cette cotisation permet de financer l'achat des boîtes aux lettres et leur remplacement en cas de dégradation, les kits communication pour la promotion, les frais de fonctionnement (à leur connaissance, l'association ne serait constituée que de bénévoles et n'emploierait pas de salarié mais l'information reste à vérifier).

Parmi les communes actuellement équipées dans le secteur, sont citées : OYONNAX, VIRIAT (clubs sportifs) qui pourraient être contactées pour un retour d'expérience.

Les élus souhaiteraient que le rapport annuel de l'association lui soit transmis.

A noter que l'association dispose d'un site internet qui comporte de nombreuses informations concernant le bureau national, le mode de fonctionnement, la présentation et l'histoire de cette structure, ses projets.

Une réflexion se poursuivra et un nouveau contact avec les bénévoles présentes à cette séance interviendra prochainement.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 40/2021 – Demande de Maître GELOS notaire à AMBERIEU-en-BUGEY portant sur la propriété cadastrée section A n° 1639-1642-1839-1841 et 1842 (pour une superficie totale de 880 m2) située 176, route de La Chapelle à Turgon, appartenant à M. Kevin MAS – Zones Ub et A du PLU.

N° 41/2021 – Demande de Maître Pierre BOUVARD, notaire à PRIAY, concernant la propriété composée des parcelles ZC n° 42-43-44 et 45 pour une superficie totale de 2 669 m2, située « Le Mas Pommier » appartenant à M. ROUGEMONT – Zone Ad du PLU.

N° 42/2021 – Demande de Maître Pierre FOURNERON, notaire à BOURG-en-BRESSE, concernant la propriété cadastrée section B n° 656 et B n° 657 (1230 m2), située 80, route des Creuses, appartenant à M. et Mme Gérard CONTION. Zone Ua du PLU.

N° 43/2021 – Demande de Maître Valérie ROBLET notaire à MONTBARD (21500) pour la propriété cadastrée section B n° 2200 (1 313 m2) située 990, route de Pont d'Ain, appartenant à M. Ludovic DETERPIGNY et à Mme Micheline BESSON – Zone Ub du PLU.

Déclarations Préalables :

N° 53/2021 – Demande déposée par Mme Lise TURC pour l’extension de sa propriété – Impasse du Marché – Parcelles B 2101, 2203, 2242, 2240, 2239 (1 133 m2) – Dans la demande, il est évoqué le détachement d’un lot constructible de 375 m2 - Zone Ua

N° 54/2021 – Demande d’AMG FACADES pour la mise en place d’une isolation thermique depuis l’extérieur de la maison cadastrée D n° 615 située 373, Impasse du Pelloux – La Ruaz – Zones Ad et A du PLU

N° 55/2021 – Demande émise par M. Michel PAGE pour la construction d’un mur en parpaing de 1 m de haut avec couverture surmonté d’un grillage de 80 cm en bordure de la voie au 103, route du Chêne Clair – Le Roset – Parcelle E n° 1086 (1 502 m2) – Zone Ub du PLU.

Demande de permis de construire :

N° 09/2021 : Demande de Mme Karine FAVRE pour la régularisation d’un abri voitures de 63.84 m2 – 119, chemin du Four à Turgon – Parcelle A n° 737 – Zone Ua du PLU.

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l’unanimité (12 présents et 1 procuration soit 13 votants), décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation suivants :

- propriété cadastrée section D n° 474 – 491 – 492 - 495 (8 a 79 ca) située 140, impasse du Pelloux – La Ruaz, appartenant aux Consorts PINELLI – Acquéreur : Mme FAVRE Karine – Zone Ub du PLU (demande formulée par TERRANOTA).

- propriété cadastrée section B n° 2200 (1 313 m2) située 990, route de Pont d’Ain, appartenant à M. Ludovic DETERPIGNY et Mme Micheline BESSON – Acquéreurs : M. Florian THIBAUT et Mme Jessica SERRANO – Zone Ub du PLU (demande adressée par Me Valérie ROBLET)

ONF ET AFFOUAGE :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l’unanimité des votants (13 dont 12 présents et 1 procuration) accepte la proposition formulée par l’ONF pour la délivrance des coupes de l’année 2022 qui porte sur :

- La parcelle 8 avec un volume présumé réalisable de 59 m2 sur une surface de 3 ha – Mode d’exploitation : Affouage et cessions (vente de gré à gré et délivrance) – Coupe à réaliser en 2022,
- La parcelle 9 (Retard d’exploitation affouage parcelle 8) d’une surface de 2.5 hectares proposition pour une exploitation en 2023.

Le Conseil Municipal, décide en outre de :

- la reconduction des garants de coupe pour 2021 et 2022 :

M. Serge BRUN,

M. Hervé CHAVANEL,

M. Jérôme CONTION.

- du tarif de la taxe d’affouage :

- Maintenu à 20 € pour les années 2021 et 2022.

DECISION MODIFICATIVE :

La Trésorerie Municipale de BOURG-en-BRESSE a demandé une rectification relative à un encaissement de centimes (impôts) qui date du 1^{er} trimestre 2018 et concerne encore la période où DRUILLAT dépendait de la Trésorerie de Pont d'Ain.

Pour finaliser cette régularisation, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité (13 votants dont 1 procuration) une décision modificative et ouvre un crédit de 140.00 € au compte 673, en prélevant sur les crédits du compte 020 – Dépenses imprévues.

PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE EN LOGEMENTS :

Une rencontre a eu lieu avec un acquéreur potentiel du bâtiment cadastré section B n° 567 et B n° 2048 situé Place Henri Dunant (ancienne boulangerie).

Le projet de cette personne porte sur la transformation de l'ensemble du bâtiment en logements locatifs.

Mais, les articles :

- UA1 du règlement du PLU dispose que « sont interdits les changements de destination des rez-de-chaussée à usage commercial (à la date d'approbation du PLU),
- UA2 : que « au centre-village (place Henri Dunant), les constructions doivent privilégier la vocation commerciale ou de services au rez-de-chaussée des constructions.

Interrogé, le service en charge de l'Urbanisme de Grand Bourg, confirme que si la boulangerie existait avant la date d'approbation du PLU (ce qui est le cas), un changement de destination ne sera pas réalisable, compte-tenu des articles énoncés ci-dessus.

Se posait également la question du stationnement si plusieurs logements étaient aménagés : 2 places de parking par nouvelle entité habitable devraient être créées.

Des informations complémentaires seront demandées au service juridique du Grand Bourg, notamment afin de savoir sur quels locaux porterait l'obligation de maintien du local à destination commerciale ou artisanale : uniquement la partie anciennement magasin, lieu de production ?

Selon la réponse obtenue, une partie au moins du bâtiment pourrait être réaménagé et conforterait sa pérennité.

En effet, si ce local demeure en l'état et sans entretien pendant de longues années, il se détériorera inévitablement.

M. le Maire prendra contact avec le propriétaire afin de lui spécifier cette réglementation qui est par ailleurs consultable dans le dossier du PLU publié sur le site communal www.druillat.fr.

PROJET DE MAM :

M. le Maire rappelle que la commune avait déjà été contactée par des personnes, actuellement salariées, mais qui souhaiteraient devenir indépendantes et envisageraient la création d'une MAM (Maison Assistant Maternel).

Celles-ci ont été reçues en mairie le samedi 6 novembre dernier et ont présenté leur projet éducatif et pédagogique.

Elles sont à la recherche d'un site constitué d'un bâtiment de 120 m² avec si possible une cour pour accueillir une douzaine d'enfants.

Elles ont établi un budget prévisionnel intégrant différents scénarios et prévoyant un montant acceptable de location.

La commune ne dispose malheureusement pas d'un lieu correspondant à leur recherche.

Le site de l'ancienne école de filles a été évoqué mais nécessiterait le recours à des installations provisoires (bungalow).

Des renseignements sont recueillis de part et d'autre : possibilité de fonctionner avec ce type de bâtiments, coût de location de ces derniers...

BIBLIOTHEQUE :

Monsieur Michel MEYER indique que les travaux sont achevés, peinture comprise.

L'installation des meubles est en cours mais n'a pu être finalisée les étagères livrées étant endommagées et ayant donc fait l'objet d'un retour fournisseur.

Les nouveaux délais de livraison annoncés portent aux environs du 7 décembre prochain.

Par ailleurs, certains mobiliers (canapé) sont en rupture de stock.

Une subvention de 580.00 € (soit 20 % de la dépense) a été attribuée par le Conseil Départemental pour l'acquisition du mobilier.

M. MEYER fait part de la projection du film documentaire intervenue ce dimanche 21 novembre, à la salle polyvalente.

Cette manifestation a été appréciée et sera reconduite en mars prochain pour une après-midi consacrée à des courts-métrages.

Le livre de cuisine intitulé « Druillatis aux fourneaux » édité dernièrement est actuellement proposé à la vente.

Les profits seront également attribués au financement du mobilier de la bibliothèque.

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES :

La Commission « Enfance et Jeunesse » s'est réunie mercredi 17 novembre dernier.

Au cours de cette séance, le projet de MAM avait été évoqué ainsi que la mise en place du Conseil d'enfants élu le 8 novembre.

La liste n° 1 a été élue avec 41 voix (11 élus) tandis que la liste n° 2 a recueilli 40 voix, pour un résultat donc très serré.

Le bilan de l'organisation de ce scrutin a été fait et des améliorations seront apportées pour les prochains renouvellements (trombinoscope sur les bulletins pour aider les plus petits lors du vote, préparation des programmes...).

Les enfants ont reçu un kit puis une écharpe tricolore leur a été remise à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre à laquelle ils ont activement participé puisque l'appel aux morts leur a été confié.

La première réunion avec les enfants a été très positive et fructueuse. Ils se sont montrés impliqués et intéressés.

Les projets en cours de réflexion sont :

- La mise en place d'une cabane à dons pour le dépôt de petit électroménager, mobilier, outillage... que les habitants n'utiliseraient pas ou posséderaient en double et qui pourraient donc être nécessaires à d'autres usagers. Cette idée avec une notion de transmission, et donc de solidarité paraît intéressante. Les enfants semblent conscients qu'il faudra un investissement pour le suivi de cette cabane et qu'une présence sera nécessaire lors de son ouverture.
- Une autre idée porte sur l'aménagement d'un petit parc orienté sur le repos,
- L'ajout de jeux au city parc a été évoqué. Les catalogues ont été consultés en présence des enfants, afin qu'ils prennent conscience des éventuelles contraintes : place nécessaire, coût des infrastructures...
- L'installation d'une boîte à livres au hameau de Rossettes, la modification de l'accès au site de stationnement des vélos au City, sont autant de thèmes également abordés.

Lors de cette première séance, les enfants ont été conduits à la nouvelle bibliothèque pour une visite des lieux ; plusieurs nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

La prochaine réunion du Conseil d'enfants aura lieu en salle de la mairie le vendredi 10 décembre de

16 h 30 à 17 h 30.

Le compte-rendu du premier conseil d'école de cette année scolaire 2021/2022 qui s'est déroulé le lundi 8 novembre est délivré et n'appelle pas de remarque particulière.

La Commission enfance et Jeunesse a également rencontré les membres du Club des Jeunes et de l'Association des Conscrits, désormais présidée par Mlle Coralie JOLIVET, le 5 novembre 2021.

Un rappel des règles en matière d'entretien de la salle, du respect du voisinage, des locataires de la salle polyvalente... a été fait.

Les élus ont constaté que les adhérents sont nombreux (près d'une quarantaine).

PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE MME FAFOURNOUX JEANNE AU VILLAGE :

Une rencontre était intervenue avec l'EPF concernant l'opportunité que constituerait l'achat de la propriété de Mme Jeanne FAFOURNOUX pour réaliser de futures opérations d'aménagement foncier au sein du village.

Par délibération du 15 octobre 2021, cette opportunité a été validée par l'EPF ainsi que la possibilité pour l'Etablissement Public Foncier de procéder à la démolition des bâtis existants sur ce tènement si la commune venait à en faire la demande.

Contacté téléphoniquement le 9 novembre dernier, l'EPF indique que les transactions sont en cours avec les conjoints FAFOURNOUX et que la commune n'a, pour l'instant, aucune démarche à réaliser dans le cadre de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

REUNIONS :

Le point est fait sur différentes réunions intervenues depuis la précédente séance de conseil municipal :

- Les élus se sont réunis pour préparer les traditionnelles rencontres de hameaux et fixer comme suit le programme :
 - ➔ Le jeudi 2 décembre à 20 h 00 : Le Roset (Salle de l'Amicale du Roset),
 - ➔ Le vendredi 3 décembre à 20 h 00 : La Ruaz/Montbègue (Salle de l'Amicale des Chaumes),
 - ➔ Le jeudi 9 décembre à 20 h 00 : Turgon (Salle de la Boule des Roches),
 - ➔ Le vendredi 10 décembre à 20 h 00 : Rossettes (salle de la mairie ou salle polyvalente, à définir),
 - ➔ Vendredi 17 décembre à 20 h 00 : Le Village et le Cruix (salle de la mairie ou salle polyvalente, à définir).Des flyers seront distribués prochainement.

- Monsieur le Maire délivre le compte-rendu de la dernière conférence des Maires du 15 novembre au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :
 - ➔ Concernant les transports KEOLIS, un accord a été trouvé pour une restitution de 1 Million d'euros à titre d'indemnité, suite aux prestations non réalisées et objectifs non atteints mais prévus dans la convention de service public, en raison de la crise sanitaire.
La DSP de KEOLIS sera prolongée jusqu'à la fin de l'année 2024.
Une étude pour la mise en place de covoiturage est demandée à KEOLIS.
 - ➔ Contrat de relance écologique,
 - ➔ Plan d'équipements territorial : une enveloppe de 15 millions était prévue et 7.5 millions ont été attribués avec 1/3 pour équipements sportifs, 1/3 pour des projets culturels et 1/3 pour les nouvelles énergies,

→ La révision du SCOT devrait être lancée en 2022, afin de l'adapter aux nouvelles réglementations environnementales,

→ Le pacte de gouvernance.

MODIFICATION N° 1 DU PLU :

L'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU s'est achevée le samedi 13 novembre dernier.

Aucune remarque n'a été enregistrée mais les dossiers déposés sur un site en ligne spécifiquement dédié ainsi que sur le site de la commune ont reçu de nombreuses visites et fait l'objet de plusieurs téléchargements.

Il sera pris contact avec le bureau d'étude « L'ATELIER DU TRIANGLE » pour la finalisation du dossier et une prochaine approbation par le Conseil Municipal, avant notification aux différentes personnes associées.

MISSION D'ARCHIVAGE :

La dernière mission réalisée par les archivistes du Centre de Gestion de l'Ain est intervenue en 2017.

Ce service préconisait la reconduction de cette prestation environ tous les 5 ans, afin d'alléger la tâche et donc son coût.

L'archivage régulier permet également de détenir un fond parfaitement à jour.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette proposition.

Une demande sera adressée au Centre de Gestion et à réception du devis une décision finale interviendra.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Une réunion de la commission de contrôle des listes électorales est programmée pour le lundi 13 décembre 2021 à 18 h 00.

Heure de clôture de la séance : 22 h 30

Date de la prochaine séance : Lundi 20 décembre 2021 à 20 h 00.